



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-761-02 Kisgyermekgondozó, -nevelő

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Puériculteur et éducateur à la petite enfance  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- interpréter la législation et la littérature spécialisée, associées aux soins spécifiques,;
- comprendre le système de soins intrajournaliers pour petit enfant,;
- appliquer systématiquement les lettres et les recommandations méthodologiques dans le cadre du travail,;
- élargir les connaissances professionnelles, participer aux formations continues,;
- appliquer les impératifs de santé publique, les attentes relatives à l'utilisation et au stockage des denrées alimentaires, médicaments et substances chimiques,;
- élargir en continu son assortiment de comptines, vers et fables, avoir un style de présentation riche de sentiments, à jour dans la littérature connue des enfants,;
- appliquer professionnellement les connaissances apprises en toute autonomie et rapidement, avec peu de fautes, sans pilotage direct de son supérieur ni gestion professionnelle, vérifier le résultat du travail, corriger les fautes relevées,;
- reconnaître les motifs comportementaux et les motivations de l'activité des enfants, planifier et organiser en conséquence le développement des compétences individuelles,;
- établir un lien symétrique, un partenariat éducatif avec les familles. Connaître les limites de compétence de la famille et de la crèche, se comporter en conséquence. Fournir des informations avec crédibilité et discernement,;
- appliquer et mettre en balance les différentes méthodes de la gestion de conflits et de problèmes, prendre des décisions rapides et fondées,;
- aider le développement de la capacité des enfants de gérer les conflits,;
- alléger la douleur de la séparation de la mère, les peurs et la détresse,;
- résoudre seul(e) les conflits des relations de travail et savoir quand et à qui demander aide,;
- travailler avec responsabilité et vocation. Contribuer avec son travail à l'augmentation du prestige professionnel de l'établissement. Mettre son activité en adéquation avec la mission professionnelle de l'établissement,;
- se sentir responsable des enfants, de la constitution de leur personnalité, leur développement,;
- traiter les données qui viendraient en sa possession dans le cadre de son travail en conformité avec la législation et le code de conduite du travail social,;
- faire le travail de façon précise, assidue et consciencieuse. Arriver toujours à temps au lieu de travail et s'adapter aux horaires avec une souplesse,;
- accomplir d'autres tâches que celles définies à la description de poste (faire des décorations, écouter des présentations...), transmettre des connaissances aux collaborateurs, motiver ces derniers à l'engagement volontaire,;
- donner des idées, faire des propositions d'amélioration de l'équipement et du travail professionnel de la crèche..

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

2432 éducateur et puériculteur à la petite enfance

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																								
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b>                      54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b></p> <p><b>Niveau du CEC:</b></p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien                      4 bien                      3 moyen                      2 passable                      1 insuffisant</p>																								
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 50%;">épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 12.5%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 12.5%; text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Interpréter les dilemmes des soins intrajournaliers pour enfant selon une description de cas.</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">25.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Exécuter les tâches journalières de soins</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">25.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Donner les premiers soins</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Soins en crèche</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	épreuve écrite centrale	5	20.00	Épreuve orale	Interpréter les dilemmes des soins intrajournaliers pour enfant selon une description de cas.	5	25.00	Épreuve pratique	Exécuter les tâches journalières de soins	5	25.00	Épreuve pratique	Donner les premiers soins	5	10.00	Épreuve pratique	Soins en crèche	5	20.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	épreuve écrite centrale	5	20.00																						
Épreuve orale	Interpréter les dilemmes des soins intrajournaliers pour enfant selon une description de cas.	5	25.00																						
Épreuve pratique	Exécuter les tâches journalières de soins	5	25.00																						
Épreuve pratique	Donner les premiers soins	5	10.00																						
Épreuve pratique	Soins en crèche	5	20.00																						
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																							
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>À l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																								
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																									
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle                      Arrêté n° 37/2013 (V. 28.) du Ministère des Ressources Humaines sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>																									

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

### Modules d'exigences professionnelles:

- 11500-12 Santé et sécurité sur le lieu de travail
- 11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)
- 10525-12 Activités générales des services sociaux
- 10559-12 Tâches de premiers secours
- 10522-12 Tâches essentielles de soins pour enfant
- 10528-12 Tâches de garde d'enfants périodiques à domicile
- 10529-12 Tâches de soins intrajournalières pour enfant
- 10530-12 Tâches de documentation des soins intrajournaliers pour enfant

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**